



SOCIÉTÉ LAND'OR  
S.A AU CAPITAL 11.226.376 DINARS  
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA  
IDENTIFIANT UNIQUE : 0496254Y

## CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le vendredi 26 juin 2020 à 11 Heures au Siège Social de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2019 ;
- Lectures des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019 ;
- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Renouvellement de mandat de Commissaire aux comptes ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Dans ce cas, la Société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée et que ce dernier soit parvenu à la Société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants permanents des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.



SOCIETE LAND'OR  
S.A AU CAPITAL 11.226.376 DINARS  
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA  
IDENTIFIANT UNIQUE : 0496254Y

## PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2020

### **Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels de la société Land'Or arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 117.876.298 dinars et un résultat bénéficiaire de 3.642.887 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

### **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 120.313.332 dinars et un résultat bénéficiaire de 4.662.809 dinars dont 4.662.784 dinars part du groupe.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

### **Troisième résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 s'élevant à 3.642.887 Dinars au compte "report à nouveau" :

- > Report à nouveau 31/12/2018 -4.206.410 Dinars
- > Affectation du Résultat 2019 pour absorber les pertes antérieures 3.642.887 Dinars
- > Report à nouveau au 31/12/2019 -563.523 Dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

### **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer un dividende de 0,180 dinars par action par prélèvement sur la prime d'émission constituée en 2013, soit un montant total de 2.020.747,680 dinars.

Ce dividende sera mis en distribution à partir du 15 juillet 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 ainsi que l'allocation à attribuer au Comité Permanent d'Audit respectivement, à la somme de cent cinq mille huit cent (105.800) dinars bruts et à la somme de douze mille (12.000) dinars bruts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

### **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, Constatant l'arrivée à terme du mandat de commissaire aux comptes « les commissaires aux comptes associés, MTBF (Membre du réseau international



SOCIETE LAND'OR  
S.A AU CAPITAL 11.226.376 DINARS  
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA  
IDENTIFIANT UNIQUE : 0496254Y

PwC) », décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président-Directeur Général ou son mandataire en vertu d'un mandat spécial et sous sa responsabilité aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.